

## POURQUOI SIÉGER À LA COPALOC ?

LA COPALOC AMÉLIORE, ADAPTE ET MAINTIENT UNE  
CONCERTATION SOCIALE DE QUALITÉ.

Structures et procédures sont les garantes :  
▾ d'un bon fonctionnement de la Commission ;  
▾ d'accords solides et durables suivis d'effets ;  
▾ de l'instauration d'un dialogue constructif.

LA COPALOC VEILLE AU RESPECT DES DROITS.

Les compétences d'information et de contrôle ont  
toutes leur importance en matière d'emploi : priori-  
tés, emplois vacants, nominations à titre définitif,  
mises en disponibilité par défaut d'emploi doivent  
faire l'objet d'informations précises par le Pouvoir  
organisateur.

LA COPALOC NÉGOCIE LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN  
REGARD DE LA RÉALITÉ LOCALE.

Au travers des compétences d'avis, de concertation  
et décisionnelles, des règles communes adaptées à  
la vie de chaque école sont négociées dans le res-  
pect des sources de droit.

Ces compétences concernent un grand nombre de  
matières qui ont un impact direct sur vos condi-  
tions de travail : règlement de travail, horaires, sur-  
veillances, utilisation de l'encadrement, taille des  
classes, plan de pilotage, travail collaboratif, réparti-  
tion des crédits consacrés à l'enseignement,...

LA COPALOC VEILLE À AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES  
PERSONNELS.

La CoPaloc dispose de toutes les compétences en  
matière de prévention et de protection du travail  
(hygiène, sécurité,...).

La CoPaLoc est aussi un lieu où l'on peut pré-  
venir et concilier tout différend qui menace de  
s'élever ou de se serait élevé entre le Pouvoir  
organisateur, la direction et le personnel.

## DES MANDATAIRES



## ACTEURS DE TERRAIN DANS CHAQUE COPALOC !

RELEVONS CE CHALLENGE ENSEMBLE.

Sois le porte-voix  
de tes collègues !



UNE BONNE CONCERTATION,  
DE BONNES SOLUTIONS  
ET TOUT LE MONDE Y GAGNE !

LA CONCERTATION AUTANT QUE POSSIBLE,  
L'ACTION LORSQU'IL LE FAUT !

ENSEIGNEMENT COMMUNAL, PROVINCIAL, ET COCOP

# La CoPaLoc

COMMISSION PARITAIRE LOCALE

ORGANE DE CONCERTATION,  
D'INFORMATION,  
DE CONTRÔLE  
ET DE DÉCISION  
OÙ VOUS AVEZ VOTRE PLACE !



Notre Force, c'est Vous !



# JANVIER 2025...

Suite aux élections communales et provinciales, on renouvelle la composition des Commissions Paritaires Locales.

Un moment important pour les personnels et les écoles du réseau officiel subventionné.

## UNE DÉLÉGATION SYNDICALE ISSUE DU TERRAIN

### PORTE-PAROLE

L'équipe syndicale de la CSC-Enseignement se doit d'être le porte-parole de ses collègues.

Elle recueille les avis et les questions et en discute avec le Pouvoir organisateur.

Elle cherche à améliorer la sécurité et les conditions de travail, à y limiter le stress mais aussi à faciliter la combinaison entre travail et vie privée.

Elle veille au respect des règles statutaires en matière d'emploi.

### CONSTRUCTIVE

Les mandataires de la CSC-Enseignement ont pour mission d'atteindre ces objectifs de manière constructive et en concertation avec les représentants du Pouvoir organisateur.

## CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT·E ?

- Avoir une stabilité statutaire au sein du PO : définitif, temporaire prioritaire,....
- Être en activité de service ou dans un congé assimilé.
- Être affilié·e et en ordre de cotisation.
- Souscrire à la convention annexée au formulaire de candidature.

## NOMBRE DE MANDATS CSC-E ?

Le nombre de membres effectifs et de suppléants est négocié entre les organisations syndicales au prorata du nombre d'affiliés.

## COMMENT SE PORTER CANDIDAT·E ?

Complétez le formulaire de candidature mis à votre disposition sur le site :

[WWW.LACSC.BE/CSC-E/EL-COPALOC](http://WWW.LACSC.BE/CSC-E/EL-COPALOC)

*Le formulaire de candidature précise vos droits en tant que mandataire, et les conditions de la CSC-E. La CSC respecte la loi sur la protection de la vie privée.*



*Vous souhaitez un contact personnalisé avec un responsable de votre région avant de vous décider ?*

*Introduisez votre demande via ce même lien.*

## DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES

# 31 JANVIER 2025

## SANS DOUTE, VOUS POSEZ-VOUS DES QUESTIONS BIEN LÉGITIMES...

- 👉 Comment vais-je m'y prendre ?
- 👉 Serai-je à la hauteur ?
- 👉 Vais-je pouvoir combiner vie privée, vie professionnelle et activité syndicale ?
- 👉 Mon mandat va-t-il handicaper la relation avec ma hiérarchie ?
- 👉 Vais-je me retrouver seul·e ?

Il vous faudra naturellement consacrer du temps à vos missions de mandataire CoPaLoc, mais pas au détriment de votre vie privée ou d'autres engagements.

## VOUS NE SEREZ NI SEUL·E, NI DÉARMÉ·E !

Chaque mandataire est invité à participer à des formations spécifiques qui se déroulent pendant le temps scolaire sous le couvert d'un congé syndical.

Chaque mandataire peut également compter sur le soutien de la CSC-Enseignement, qui met à sa disposition :

- 👉 une équipe de permanents et de militants régionaux prêts à les accompagner dans l'exercice de leur mandat ;
- 👉 un soutien logistique : des outils d'information performants et de vulgarisation de la législation.



**PORTÉE PAR TOUTES ET TOUS,  
LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE  
EST LE RELAIS INDISPENSABLE  
À L'AMÉLIORATION DE VOTRE QUOTIDIEN !**